

6. - BIBLIOGRAPHIE

Récapitulation des publications administratives

parues en Tunisie de 1881 à 1951 (*)

(PERIODIQUES ET SUITES)

INTERIEUR (DIRECTION)

(1922-1937)

La Direction Générale de l'Intérieur fut instituée par le décret beylical du 14 juillet 1922 et reçut les mêmes attributions que le Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien, supprimé par un décret du même jour.

La nouvelle administration devait ainsi assumer la charge des publications suivantes :

- 1.) le *Journal Officiel Tunisien* ;
- 2.) le *Recueil des Textes Officiels publiés au Journal Officiel Tunisien* ;
- 3.) l'*Annuaire* du personnel.
- 4.) les publications ressortissant à l'Administration régionale et caïdale ;

Mais le décret du 10 octobre 1933 rétablit le Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien et on assiste, à partir de cette date, à une lente absorption de la Direction de l'Intérieur par le Secrétariat Général. Dès octobre 1933, celui-ci reprend la charge du *Journal Officiel Tunisien* (1).

Le 1^{er} juillet 1935 est créée l'Administration Tunisienne qui comporte les services suivants : Section d'Etat et Affaires Tunisiennes dont relèvent les caïdats.

Enfin, le 17 juin 1937, un décret beylical supprime définitivement

(*) Voir « Bulletin Economique et Social de la Tunisie », n° 79 (août 1953), p. 118 ; n° 82 (novembre 1953), p. 133 ; n° 85 (février 1954), p. 118 ; n° 87 (avril 1954), p. 132 ; n° 90 (juillet 1954), p. 126 ; n° 91 (août 1954), p. 137, et n° 93 (octobre 1954), p. 103.

(1) Voir les publications du Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien, dans « Bulletin Economique et Social de la Tunisie », n° 91 (août 1954).

la Direction de l'Intérieur. Le même jour voit d'ailleurs la suppression de l'Administration Tunisienne.

Par décret du 29 juin 1937, les attributions du Premier Ministre, en matière d'administration générale et d'administration régionale et communale, sont regroupées au Ministère d'Etat où est créée une Direction de l'Administration Générale et Communale.

Par décret du 5 août 1940, la Direction de l'Administration Générale et Communale est supprimée. Les services qui en dépendaient sont rattachés au Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien où ils fonctionneront sous l'autorité du Premier Ministre et le contrôle du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien. Les attributions qui étaient dévolues à l'Administration Générale et Communale sont réparties entre la Section d'Etat et les Services des Communes et de l'Interprétariat.

Recueil des textes officiels publiés au Journal Officiel Tunisien. (2)

28 fascicules (24 × 16) parus de 1925 à 1940 pour les années 1925 à 1940 (1^{er} semestre)

Cette publication constitue un recueil de tous les textes officiels parus dans l'année, plus commode à consulter que le **Journal Officiel Tunisien**, car les décrets et arrêtés y sont classés dans un ordre strictement chronologique et dépouillés de la partie non officielle et publicitaire insérée dans le J.O.T.

Paru jusqu'en 1931, en deux fascicules semestriels, ce **Recueil** ne paraît qu'en un volume en 1932, 1933 et 1938. A partir de 1937, il s'intitule **Recueil Législatif de la Tunisie. Code des Textes promulgués au « Journal Officiel »**.

La publication s'interrompt avec le fascicule du 1^{er} semestre 1940 et n'a pas été reprise après la guerre de 1939-1945.

Annuaire de la Direction Générale de l'Intérieur. (3)

Nombre de fascicules : incertain.

A la Bibliothèque Générale de Tunisie, 7 fascicules (23 × 16) parus de 1905 à 1933 pour les années 1904, 1907, 1909, 1910, 1913, 1914 et 1932.

Cette publication émane d'une administration unique mais elle a souvent changé de titre et quelquefois d'adresse, suivant ainsi les dénominations successives de l'Administration éditrice. Nous la classons ici parmi les périodiques de la Direction de l'Intérieur car c'est sous cette mention qu'a paru, en 1932, le dernier fascicule que nous possédons.

Les trois premiers fascicules portent le titre suivant : **Administration Générale du Gouvernement Tunisien. Tableau de classement au... du Personnel de l'Administration Générale du Gouvernement Tunisien**. Les trois suivants s'intitulent : **Annuaire du personnel du Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien au...** Enfin, le dernier se dénomme : **Annuaire de la Direction Générale de l'Intérieur**.

(2) Cette publication a été successivement imprimée à Tunis par les imprimeries suivantes : 1925 à 1929 : Impr. Rapide ; 1930 à 1939 : Impr. SAPI.

(3) Cette publication a été successivement imprimée à Tunis par les Imprimeries suivantes : 1905 à 1914 : Impr. Française B. Borrel ; 1932 : Impr. J. Aloccio.

ADMINISTRATION REGIONALE

Par décret du 13 juillet 1922, étaient institués en même temps que le Grand Conseil de la Tunisie, des Conseils de Caïdat et des Conseils de Région.

Dans chaque Caïdat, il est créé un conseil dont les membres, tous Tunisiens, sont chargés d'étudier les besoins locaux et de proposer des mesures pour les satisfaire. Après les sessions paraissent des fascicules intitulés : **Relevé des vœux et motions émis par les Conseils de Caïdat**. Le Gouvernement ou les services intéressés y répondent par une série parallèle de **Réponses aux Vœux**.

Les caïdats ont été d'abord groupés en cinq Régions, désignées par leur numéro d'ordre ou leur ville principale. Ce sont :

- la 1^{re} Région ou Région de Bizerte,
- la 2^e Région ou Région de Tunis,
- la 3^e Région ou Région du Kef,
- la 4^e Région ou Région de Sousse,
- la 5^e Région ou Région de Sfax.

Chacune de ces villes est le siège d'un Conseil de Région formé de membres français et tunisiens, qui étudie les besoins économiques de la Région, les programmes de travaux et les projets de budgets régionaux présentés par le Gouvernement.

Les **Procès-verbaux** des sessions de ces conseils sont publiés régulièrement pour chaque Région, ainsi que les **Réponses aux Vœux émis au cours des sessions**. Le **Projet de Budget** de chaque région fait également l'objet d'une publication. Ces projets après avoir été approuvés sont publiés soit par région, soit groupés sous le titre : **Budgets des cinq Régions de la Tunisie**. Enfin, le règlement de chaque exercice donne lieu à un **Compte Définitif des Recettes et des Dépenses**, paraissant en autant de fascicules que de régions. Toutes ces publications sont éditées sous la mention : **Conseils de Région ou Conseil de la... Région**. Les **Procès-Verbaux** de la première session, de novembre 1922 ont en outre porté : **Direction Générale de l'Intérieur**. La série entière du **Compte Définitif** mentionne la **Direction Générale des Finances**, et a été, à ce titre, inventoriée ici parmi les publications de cette Direction.

La collection de la Bibliothèque Générale est, à ce jour, la plus complète. Les quelques lacunes qu'elle présente pourtant n'ont pas pu être comblées bien que toutes les bibliothèques et archives des administrations tunisiennes aient été soigneusement visitées. Les fascicules manquants semblent avoir irrémédiablement disparu. Il en résulte une légère incertitude, notamment pour le nombre des fascicules de chaque suite.

Le décret du 21 novembre 1940 suspendait l'activité des Conseils de Région et des Conseils de Caïdat, comme celle du Grand Conseil de la Tunisie.

Au lendemain de la libération de la Régence, l'organisation régionale fut étendue à l'ensemble du pays, y compris les territoires militaires qui en avaient été exclus jusque-là (décret du 27 mai 1943) et le nombre des Régions, d'abord réduit à trois (décret précité) fut définitivement fixé à six (4) par le décret du 10 janvier 1944. En outre, chaque région fut placée sous l'autorité directe d'un chef de Région désigné parmi les Contrôleurs Civils (arrêtés résidentiels des 5 juillet 1943 et 17 février 1944) qui participait activement à l'élaboration et à l'exécution du Budget de la Région. Il ne restait plus qu'à attribuer la personnalité civile aux Régions et les pouvoirs d'ordonnateur du budget régional aux Chefs de Région. Ce dernier but fut atteint avec le décret du 8 novembre 1945 portant organisation des Finances locales (Titre I^{er}) qui dota, en outre, les Régions d'un régime financier étroitement apparenté à celui des Communes.

La première session d'après-guerre se tint en mai 1944. Il y eut encore deux réunions des Conseils en novembre 1944 et novembre 1945. Mais à la fin de 1945, intervint une modification du statut du Grand Conseil de la Tunisie. Le fonctionnement des Conseils de Région étant étroitement lié à celui du Grand Conseil, la réforme de l'un devait nécessairement entraîner la réorganisation des autres. Mais

(4) La sixième région étant celle de Gabès voir « Bulletin Économique et Social de la Tunisie », n^o 62 (novembre 1953), p. 138.

celle-ci ne fut jamais entreprise. De plus, les mandats de certains membres venaient à expiration. Les Conseils de Région ne purent donc pas être réunis à partir de 1946. Les budgets régionaux de 1947 furent arrêtés d'office par le Premier Ministre, pour six mois d'abord (décret du 20 mars 1947) puis pour l'ensemble de l'exercice (décret du 26 juin 1947). Toutefois l'organisation a subsisté jusqu'au 30 décembre 1947, date à laquelle l'article 15 du décret de Finances supprime les Régions.

Relevé des Vœux et Motions émis par les Conseils de Caïdat. (5)

Nombre de fascicules : incertain

A la Bibliothèque Générale de Tunisie, 42 fascicules (24,5×16) parus de 1924 à 1939 pour les années 1924, 1926, 1929 à 1933, 1936 à 1938.

La première session des Conseils de Caïdat s'est tenue en 1923. Mais le relevé des vœux de cette session fut inséré dans les fascicules régionaux du **Rapport du Résident Général** (6) aux Conseils de Région de juin 1923.

En 1924, un seul fascicule a été publié pour les cinq Régions. Il s'intitule : **Conseils de Caïdats et Municipalités. Extrait des Procès-verbaux de la session de juillet 1924. Vœux émis par les Conseils de Caïdats et les Conseils Municipaux.** Pour 1925, aucune brochure n'existe dans aucune collection. En 1926, a paru de nouveau un fascicule pour les cinq Régions sous le titre : **Conseils de Caïdat. Extrait des Procès-verbaux de la session de février 1926. Vœux émis par les Conseils de Caïdat.** Les procès-verbaux mentionnés dans ces titres n'ont jamais été publiés in extenso, du moins en langue française.

La collection de la Bibliothèque Générale de Tunisie s'interrompt en 1927 et 1928. A partir de 1929, paraît une série régulière de cinq fascicules régionaux par année, portant, sous la mention générale : **Conseils de Caïdat**, le titre : **Relevé des Vœux et Motions émises** (sic) **par les Conseils de Caïdat.** En 1931, ce titre devient : **Relevé des Vœux émis par les Conseils de Caïdat**, pour redevenir en 1932 : **Relevé des Vœux et Motions émis par les Conseils de Caïdat.** La série existant à la Bibliothèque comporte une lacune pour 1934 et 1935. La suite s'interrompt après les brochures de 1938, éditées en 1939.

Conseils de Caïdat. Réponses aux Vœux. (7)

Nombre de fascicules : incertain

A la Bibliothèque Générale de Tunisie : 35 fascicules (24,5×16) parus de 1931 à 1939 pour les années 1930 à 1933, et 1936 à 1938.

Jusqu'à la session de 1930, aucun fascicule indépendant, consacré aux **Réponses aux Vœux** des Conseils de Caïdat, n'existe dans aucune collection. Pour 1924, ces réponses sont insérées dans le **Rapport du Résident Général** (8) à la première session de 1925 des Conseils de Région. Pour 1926, les réponses aux vœux retenus par les

(5) Cette publication a été successivement imprimée à Tunis par les imprimeries suivantes :

Session de 1935 : Impr. Guénard et Franchi ; 1926 : Impr. A. Guénard ; 1929 : Société Anonyme de l'Impr. SAPI ; 1931 : Impr. Aloccio ; 1932 : Société Anonyme de l'Impr. SAPI ; 1936 : Société de l'Impr. Rapide ; 1937 : Impr. Tunisienne ; 1938 : Société Anonyme de l'Impr. SAPI.

(6) C'est jusqu'en 1924 le titre des fascicules régionaux de « Réponses aux vœux ».

(7) Cette publication a été successivement imprimée à Tunis par les imprimeries suivantes : Session de 1930 : Société Anonyme de l'Impr. SAPI ; 1931 à 1933 : Impr. J. Aloccio ; 1936 : Société Anonyme de l'Impr. Rapide ; 1937 : Impr. La porte ; 1938 : Impr. Artypo.

Conseils de Région sont contenues dans les **Procès-verbaux** de la 1^{re} session des Conseils de Région (9) et dans les **Réponses des Administrations** du Protectorat aux Conseils de Région pour la 1^{re} session de 1926 (8). Pour 1927 et 1929, les réponses aux Conseils de Caïdat et aux Conseils de Région sont également groupées (8).

A partir de 1930, paraît une série de fascicules régionaux annuels qui s'interrompt à la Bibliothèque de la Régence en 1934 et 1935, de même que le **Rélevé des vœux** (10). Comme pour la série précédente, la publication a cessé en 1939 et n'a pas été reprise après la guerre. Les derniers fascicules parus répondent donc aux vœux de 1938.

Conseil de la^e Région. Procès-Verbaux. (11)

Nombre exact de fascicules : incertain.

Environ 130 fascicules (24,5 × 16) parus de 1922 à 1946 pour les années 1922 à 1945.

Les **Procès-verbaux** des Conseils de Région paraissent en cinq fascicules pour chaque session, à raison d'un fascicule par région.

La première session a eu lieu en novembre 1922. Le décret du 13 juillet 1922 prévoyait deux sessions par an. De 1923 à 1927, les fascicules indiquent donc le numéro d'ordre de la session dans l'année. Mais en 1923 et 1926, la session prévue pour l'automne ne s'est pas tenue. Pour ces années, il y eut donc une **Pre-mière session** sans deuxième. A partir de 1928, il n'y a plus qu'une seule session par an. Toutefois, l'année 1944 a vu la convocation de deux sessions, premières réunions d'après-guerre.

Aux fascicules des procès-verbaux sont parfois jointes des annexes pour certaines régions. Pour 1924 (1^{re} session, 4^e Région), 1928 (2^e Région), ces brochures supplémentaires portent le seul titre : **Annexe aux Procès-verbaux**. Pour 1922 (1^{re} Région) l'Annexe s'intitule : **Exposé de M. Gounot sur la question des voies de communication**. En 1927 (2^e session) pour la 1^{re} Région, il a paru un **Supplément aux Procès-verbaux. Rapport de M. Gounot, Président de la Commission des Finances** ; pour la 2^e Région, un **Supplément aux Procès-verbaux**. En 1929 et 1930, pour la 2^e Région a paru une **Annexe : Vœux**. Peut-être a-t-il été publié d'autres fascicules épisodiques mais nous n'avons pas pu nous les procurer et n'en avons pas eu connaissance.

A partir de 1935, le titre de la publication devient : **Procès-verbaux. — Vœux. Budget supplémentaire 1935 et ordinaire 1936**, et ne change plus, sauf le millésime, jusqu'en 1939. La première session qui a suivi l'interruption due à la guerre

(8) Voir ci-après les fascicules régionaux « Réponses aux Vœux ».

(9) Voir ci-après.

(10) Voir ci-dessus.

(11) Cette publication a été successivement imprimée à Tunis par les imprimeries suivantes :

1922 et 1923 : Société Anonyme de l'Imprimerie Rapide ; 1934 : Impr. Ch. Weber, G. Combaz et Cie ; 1925 (1^{re} session) : Impr. P. Campo et G. Lazerges ; 1925 (2^e session), 1^{re} et 5^e Rég. : Société Anonyme de l'Impr. Rapide, 2^e, 3^e, 4^e Rég. : Impr. A. Guénard ; 1927 (1^{re} session) 1^{re}, 4^e, 5^e Rég. : Société Anonyme de l'Impr. Rapide ; 2^e, 3^e Rég. : Impr. A. Guénard ; 1927 (2^e session) ; 1^{re}, 4^e, 5^e Rég. : Société Anonyme de l'Impr. Rapide ; 2^e, 3^e Rég. : Impr. A. Guénard ; 1928 : 1^{re}, 4^e, 5^e Rég. : Société Anonyme de l'Impr. Rapide ; 2^e, 3^e Rég. : Impr. Vve Guénard ; 1929 : 1^{re}, 5^e Rég. : Impr. J. Aloccio ; 2^e, 3^e, 4^e Rég. : Société Anonyme de l'Impr. Rapide ; 1930 et 1931 (1^{re}, 2^e, 5^e Rég.) : Société Anonyme de l'Impr. SAPI ; 1931 (3^e Rég.) : Impr. J. Aloccio ; 1932 : Société Anonyme de l'Impr. SAPI ; 1933 et 1934 (1^{re}, 2^e Rég.) : Société Anonyme de l'Impr. Rapide ; 1934 (3^e, 4^e Rég.) : Société Anonyme de l'Impr. SAPI ; 5^e Rég. : Impr. Central (Georges Guinle et Cie) ; 1935 à 1937 : Société Anonyme de l'Impr. Rapide ; 1938 : Impr. Laporte ; 1939 : Impr. Artypo ; 1944 (1^{re} session) : Impr. Aloccio ; 1944 (2^e session) et 1945 : Impr. Artypo.

s'est tenue en mai 1944. Les comptes rendus des délibérations ont paru sous le titre : **Procès-verbaux. Vœux**. Les fascicules de la deuxième session de 1944 s'intitulent : **Procès-verbaux. Budget supplémentaire de l'exercice 1944 et Budget ordinaire de l'exercice 1945**. A partir de cette session, un 1^{er} fascicule est publié pour la région de Gabès, nouvellement créée. Il porte le titre : **Procès-verbaux. Budget ordinaire de l'exercice 1945**. C'est, en effet, le premier budget de cette région et aucun budget supplémentaire pour 1944 n'a pu être voté pour elle.

La dernière session s'est tenue en 1945 et les **Procès-verbaux** de ces délibérations forment la dernière série parue.

Conseil de la^e Région. Réponses aux vœux. (12)

Nombre de fascicules : incertain

A la Bibliothèque Générale de Tunisie, 89 fascicules (24,5×16) parus de 1923 à 1945 pour les sessions de 1922 à 1944.

Cette publication groupe les réponses des administrations du Protectorat aux vœux émis par les Conseils à chacune de leurs sessions. Parfois s'y joignent aussi les réponses aux vœux des Conseils de Caïdat quand elles ne font pas l'objet d'une publication indépendante (13). Ces réponses sont présentées aux assemblées régionales au cours de la session qui suit l'émission des vœux.

Pour les sessions de 1922, 1923 et 1924, un fascicule a été publié par région et par session, intitulé : **Rapport du Résident Général**. Les cinq premières brochures, présentées à la session de juin 1923, donnent les textes organiques portant création des Conseils de Région, les réponses aux vœux de la session de novembre 1922 et le relevé des vœux des Conseils de Caïdat émis au cours de leur première session, en 1923. Les fascicules présentés à la **session de novembre 1923** (sic) ont, en réalité, été envoyés à la première session de 1924, car la deuxième session de 1923 ne s'est pas tenue à la date prévue. Ils ne répondent qu'aux Conseils de Région. Mais les fascicules adressés à la première session de 1925 contiennent les réponses aux vœux des Conseils de Caïdat, des Conseils Municipaux et des Assemblées régionales émis en 1924. Les fascicules pour la première session de 1925 s'intitulent : 1) **Réponse des Administrations de la Régence aux vœux émis par le Conseil de Région au cours de la Première session de 1925** ; 2) **Vœux présentant un intérêt régional émis en 1925 par des Conseils municipaux de la Région**. Pour les réponses aux vœux de la deuxième session de 1925 à la deuxième de 1927, un seul volume a été publié pour les cinq régions. Les titres ont varié :

Réponses des Administrations du Protectorat aux vœux émis par les Conseils de Région au cours de leur 2^e session de 1925. — Réponses des Administrations du Protectorat aux vœux émis par les Conseils de Régions au cours de leur 1^{re} session de 1926 et aux vœux des Conseils de Caïdat, retenus par les Assemblées régionales, qui n'ont pas fait déjà l'objet de réponses insérées aux procès-verbaux de la dite session. — Réponses des Administrations du Protectorat aux vœux émis par les Conseils de Région au cours de leur 2^e session de 1926 (sic). Cette session a, en réalité, été reportée aux premiers mois de 1927 et le volume porte donc une date erronée. Enfin, le dernier fascicule pour les cinq régions porte le titre : **Réponses des Administrations du Protectorat aux vœux émis par les Conseils de Caïdat et les Conseils de Région au cours de leur 2^e session de 1927**. A partir de 1928, les fascicules redeviennent régionaux. Ceux de 1928 n'intéressent que les Conseils de Région. Pour 1929, les fascicules des 1^{re}, 3^e et 4^e Régions portent le titre : **Réponses**

(12) Cette publication a été successivement imprimée à Tunis par les imprimeries suivantes: Session de 1922: Société Anonyme de l'Impr. Rapide; 1923: Impr. Guénard et Franchi; 1924 et 1^{er} de 1925: Impr. P. Campo et G. Lazerges; 2^e de 1925 à 1927: Impr. J. Barlier; 1928: Impr. J. Aloccio; 1929: (1^{re} Rég.): Impr. J. Aloccio, (2^e Rég.): Société Anonyme de l'Impr. Rapide, (3^e, 4^e et 5^e Rég.): Impr. J. Aloccio; 1931 à 1933: Impr. J. Aloccio; 1934 à 1936: Société Anonyme de l'Impr. Rapide; 137: Impr. Rapide; 1938: Impr. Artypo; 1944 (1^{re} session): Imp. J. Aloccio; (2^e session): Impr. Artypo.

(13) Voir ci-dessus.

des Administrations du Protectorat aux vœux émis par les Conseils de Région au cours de leur session de 1929. Les fascicules des 2^e et 5^e Régions s'intitulent : **Réponses des Administrations du Protectorat aux vœux émis par : 1) les Conseils de Caïdat de la ...Région ; 2) le Conseil de la ...Région lors de leurs sessions de 1929.** Nous n'avons trouvé dans aucune collection, les réponses aux vœux de 1930, mais elles ont sans doute été publiées comme les autres. A partir de 1931, la suite prend le titre qu'elle a gardé jusqu'en 1944 : **Réponses aux vœux émis au cours de la session...**

Comme pour les autres séries, de 1940 à 1943, aucun fascicule n'a été imprimé. Les derniers parus avant la guerre répondent donc aux vœux de 1938 et ont été publiés en 1939. L'édition a repris pour la 1^{re} session de 1944. Elle prend fin avec les fascicules de la 2^e session de 1944, adressés à la session de 1945, dernière réunion des Conseils de Région.

Conseil de la^e Région. Projets de budget. (14)

91 fascicules (24,5×16) parus de 1923 à 1946 pour les sessions de février 1924 à 1946.

Le décret du 13 juillet 1922 prévoyait pour les régions des subventions de l'Etat et des ressources spéciales, donc un budget et une comptabilité. C'est pour l'exercice 1924 que le Grand Conseil a, pour la première fois, inscrit au budget de l'Etat des subventions destinées aux régions. Le premier budget régional est donc celui de 1924.

Pour l'exercice 1924, deux brochures ont été adressées aux Conseils de Région. La première, commune aux cinq régions et qui donne les indications générales pour l'établissement du budget, porte le titre : **Rapport du Résident Général aux Conseils des cinq Régions relatif à la préparation des budgets régionaux pour 1924.** La seconde est spéciale à chaque région. Sous le titre : **Supplément au Rapport du Résident Général**, elle trace le tableau de ce qui a été fait jusqu'à cette date et de ce qui reste à faire. A la session de novembre 1924, est présenté un **Rapport du Résident Général aux Conseils des cinq Régions relatif à la préparation des budgets régionaux pour 1925.** Il en paraît un pour 1926 à la première session de 1925, un autre pour 1927, à la première session de 1926. A ce dernier, qui porte la lettre D, s'ajoutent deux fascicules D 1 et D 1 bis, intitulés : **Annexe au Rapport de la Direction Générale des Finances sur la préparation des Budgets régionaux de 1927.** Le premier porte de plus : **Direction Générale de l'Intérieur. Direction Générale de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. — Office Postal** ; le second : **Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation. — Direction Générale des Travaux Publics.** En 1927, un fascicule présenté à la première session s'intitule : **Rapport sur les prévisions budgétaires et les programmes de réalisations intéressant la Direction Générale de l'Intérieur, la Direction Générale de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, la Direction Générale de l'Agriculture et l'Office Postal.** Ce volume porte la mention E 2. Le fascicule E 1, s'il a été publié, nous manque. Il doit intéresser les administrations qui ne sont pas citées sur la publication E 2, notamment la Direction Générale des Travaux Publics. A la deuxième session de 1927, ont été adressés des fascicules régionaux intitulés : **Rapport du Résident Général au Conseil de la ...Région relatif au : 1) Budget supplémentaire de l'exercice 1927 ; 2) Budget ordinaire de l'exercice 1928.** Ces deux publications se retrouvent sous les mêmes titres en 1928, mais elles ont toutes deux été présentées à la session d'octobre-novembre, seule session de l'année. A partir de la session de 1929, la publication prend le titre qu'elle gardera définitivement jusqu'en 1946 :

(14) Cette publication a été successivement imprimée à Tunis par les imprimeries suivantes : Session de février 1924 : Impr. Guénard et Franchi ; nov. 1924 et 1925 : Impr. Campo et G. Lazerges ; 1926 à 1928 : Impr. J. Barlier et Cie ; 1929 (4 Régions) : Impr. J. Aloccio ; 5^e Région : Société Anonyme de l'Impr. Rapide ; 1930 (1^{re} Rég.) : Impr. J. Aloccio ; (2^e, 3^e, 4^e et 5^e Rég.) : Société Anonyme de l'Impr. SAPI ; 1931 (1^{re} Rég.) : Impr. Laporte ; (2^e, 3^e, 4^e et 5^e Rég.) ; 1932 et 1933 : Société Anonyme de l'Impr. SAPI ; 1934 : Impr. J. Aloccio ; 1935 à 1937 : Société Anonyme de l'Impr. Rapide ; 1938 : Impr. Laporte ; 1939 à 1946 : Impr. Artypo.

Projet de Budget supplémentaire de l'exercice... Projet de Budget ordinaire de l'exercice... Rapports spéciaux des Administrations. En 1930, un **budget additionnel** s'ajoute au **budget supplémentaire**. Pour les années 1940 à 1943, aucun fascicule n'a été imprimé. L'édition reprend à la deuxième session de 1944. A cette date apparaît un 6^e fascicule pour la région de Gabès. En 1946, il porte : **Rapport sur les opérations budgétaires de la Région de Gabès**. Les 1^{er}, 4^e et 5^e fascicules de cette série remplacent l'expression : **Rapports spéciaux des Administrations par Rapports spéciaux des Services régionaux**.

La publication cesse de paraître après les fascicules de la Session de 1946 (sic) qui établissaient le budget ordinaire de 1947. En réalité, la Session de 1946 ne s'est pas tenue, mais c'est en prévision de cette session que les brochures ont été éditées.

Budgets des cinq Régions de la Tunisie. (15)

Nombre de fascicules : incertain.

A la Bibliothèque Générale de Tunisie : 36 fascicules (24,5×16) parus de 1929 à 1946 pour les exercices 1929 à 1946.

Quand les **Projets de Budget** (16) régionaux ont été approuvés, ils deviennent **Budgets** et font l'objet d'une double publication : les **Budgets ordinaires des cinq Régions de la Tunisie**, votés avant l'ouverture de l'exercice et les **Budgets supplémentaires des cinq Régions de la Tunisie**, votés au cours de l'exercice ou même à sa clôture. Ainsi, les deux budgets d'un même exercice sont votés à des sessions différentes.

Le premier budget régional a été celui de 1924 mais notre collection ne commence qu'aux fascicules de 1929, soit que les précédents n'aient jamais été publiés, soit qu'ils aient disparu de toutes les archives. Pour 1930, il y eut des **Budgets additionnels et supplémentaires**.

Comme pour les autres fascicules régionaux, l'édition a été suspendue en 1939. Les **Budgets ordinaires** pour l'exercice 1940 ont donc été publiés mais les **Budgets supplémentaires** qui auraient dû paraître en 1940 n'ont jamais vu le jour. La publication reprend en 1944 mais sous une forme nouvelle. Les budgets paraissent désormais pour chaque région séparément et chaque brochure groupe le budget supplémentaire et le budget ordinaire votés à une même session mais s'étendant sur deux exercices différents. Les premiers fascicules de cette nouvelle série s'intitulent donc : **Budget supplémentaire de l'exercice 1944 et Budget ordinaire de l'exercice 1945**. A cette date (1944) apparaît un 6^e fascicule pour la Région de Gabès, intitulé **Budget ordinaire de l'exercice 1945**. Six autres brochures ont paru pour les budgets de 1945 et 1946. Ce sont les dernières qui aient été publiées car le budget de 1946 a été reconduit pour 1947, dernier exercice régional.

COMMERCE (MINISTERE)

Le Ministère du Commerce et de l'Artisanat a été créé en administration autonome par le décret du 9 août 1947 qui le détache du Ministère de l'Agriculture, les deux administrations ayant été réunies en un seul organisme de 1896 à 1947 (17). Organisé par le décret du 25 août 1947 et réorganisé par celui du 12 janvier 1950, ce ministère

(15) Cette publication a été successivement imprimée à Tunis par les imprimeries suivantes: Exercice 1929: Impr. Vve A. Puénard; 1930 à 1931-32: Société Anonyme de l'Impr. Sapi; 1932 à 1934: Impr. J. Aloccio; 1935 à 1937: Société Anonyme de l'Impr. Rapide; 1938 : Société Anonyme de l'Impr. Sapi; 1939 : Impr. La-porte, Bul. suppl. Impr. Artypo; 1940 : Impr. Artypo; 1944 et 1945 : Impr. J. Aloccio.

(16) Voir ci-dessus.

(17) Voir notice concernant le Ministère de l'Agriculture dans « Bulletin Economique et Social de la Tunisie », n° 79, août 1953, p. 118.

devient Ministère du Commerce et de l'Industrie lors de la nomination d'un ministre du Commerce et de l'Industrie, le 17 août 1950, puis de la même façon Ministère du Commerce tout court, le 11 avril 1952.

Depuis sa création, le Ministère du Commerce n'a fait paraître qu'un *Bulletin d'Information*, publié par l'Office Tunisien de Standardisation.

OFFICE TUNISIEN DE STANDARDISATION

L'Office Tunisien de Standardisation a été créé par le décret beylical du 18 janvier 1934. Il doit veiller à l'amélioration et à l'extension du commerce extérieur des produits tunisiens agricoles et manufacturés et doit aussi assurer leur contrôle et leur défense. Ce service était directement rattaché à la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie mais il avait son autonomie financière et administrative. Il dépend aujourd'hui du Ministère du Commerce du Gouvernement Tunisien.

Une succession de décrets a réorganisé cet office, et précisé ou étendu ses attributions. Ces textes sont réunis dans une brochure in 4° publiée en 1950 (18).

Bulletin d'Information. (19)

51 fascicules (24,5×15,5) parus d'avril 1947 à décembre 1951

Le premier *Bulletin d'Information de l'O.T.U.S.* a paru en avril 1947 et sa publication mensuelle se poursuit régulièrement depuis cette date. Pour le mois d'octobre 1950, il a même été édité deux fascicules consacrés au Congrès International de la Datte (20).

Hélène PILIPENKOO et Jean ROUSSET DE PINA.

(18) Cet opuscule sera cité dans la liste des ouvrages et brochures isolés que nous nous proposons de publier incessamment.

(19) Cette publication a été successivement imprimée à Tunis par les imprimeries suivantes : n° 1 (avril 1947) à 10 (février 1948) : Impr. Bascone et Muscat; n° 11 (mars 1948) à 57 (juin-juillet 1952).

(20) Cette publication a cessé de paraître après le n° 57 de juin-juillet 1952.